

CAMPAGNE MONDIALE SUR LA SÉCURITÉ FONCIÈRE ET LA GOUVERNANCE URBAINE

Session spéciale organisée par ONU-HABITAT

La sécurité foncière constitue une condition fondamentale pour l'intégration progressive des pauvres citadins et un pas essentiel en vue de la réalisation du droit à l'habitat. Elle assure la protection juridique contre les expulsions forcées et contribue à l'amélioration des conditions de vie. La garantie d'une sécurité foncière est par conséquent l'un des catalyseurs les plus importants dans la stabilisation des communautés, l'amélioration des conditions de logement, la réduction de l'exclusion sociale, l'amélioration de l'accès aux services urbains, l'accroissement des flux des investissements des personnes physiques et morales et l'amélioration du cadre de vie urbain.

La campagne mondiale sur la gouvernance urbaine lancée par l'ONU-HABITAT en 1999, est un point d'entrée stratégique pour atténuer la pauvreté dans les villes et poursuivre l'objectif du programme pour l'habitat, "un développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation". Cette campagne vise à encourager une gouvernance à la fois transparente et responsable répondant aux besoins de tous les secteurs de la société et profitant à tous, en particulier aux citadins pauvres, dans l'optique d'une élimination de toutes les formes d'exclusion.

PRINCIPAUX SUJETS DE DÉBATS :

- Le caractère commun des défis et la spécificité des solutions.
- La prévalence de certains principes partagés issus des expériences africaines et des discours collectifs.
- Des progrès encourageants ont été réalisés dans plusieurs pays et ces expériences peuvent être partagées; toutes les leçons tirées et les meilleures pratiques ont été revues, il a été recommandé d'entreprendre des études.
- La nécessité d'équilibrer le processus de transfert suivant le principe de subsidiarité et les ressources affectées à cet effet, notamment les ressources financières, et il est également nécessaire d'accroître la capacité de fourniture efficace des services.
- L'importance cruciale de la réforme législative a été soulignée.
- L'importance fondamentale de l'équité entre les genres a été soulignée.
- La nécessité de bâtir la décentralisation sur le socle des institutions locales progressistes a été soulignée.
- La décentralisation, pour la gouvernance locale, doit être bâtie autour des pratiques d'éthique, avec un accent particulier sur la transparence.
- Plusieurs instruments et mécanismes de promotion de la transparence dans la gouvernance locale ont été examinés.
- Des mesures de suivi et d'évaluation de la bonne gouvernance et d'instauration d'un système de primes ont été suggérées.
- L'importance de la socialisation et de l'éducation afin d'imprégner les générations futures des valeurs de la gouvernance locale a été soulignée.
- Le rôle des médias dans la promotion de la transparence a été souligné.
- Les sessions ont reconnu les défis à venir pour la promotion de la gouvernance locale dans la

fourniture des services et elles ont mis l'accent sur la nécessité d'une action afin d'assurer des résultats concrets sur le terrain.

RECOMMANDATIONS

Eu égard à toutes ces questions et préoccupations, et aux Sessions sur la Gouvernance Locale des Services de Base, sur la Campagne Mondiale de la Sécurité Foncière, et sur la Gouvernance Urbaine ; et suite aux Sessions Spéciales sur l'élaboration participative du budget (Budget Participatif), les participants ont fait les recommandations suivantes :

• AUX GOUVERNEMENTS CENTRAUX :

La responsabilité de la fourniture des services devrait être décernée sur la base du principe de subsidiarité, à savoir, au niveau adéquat le plus proche qui équivaut à une livraison efficace et rentable des services. Cela maximisera le potentiel d'inclusion de la citoyenneté dans le processus de gouvernance urbaine. La décentralisation et la démocratie locale devraient accroître la sensibilité des politiques et initiatives face aux priorités et aux besoins des citoyens. Les villes devraient être habilitées avec des ressources et une autonomie suffisantes pour assumer leurs responsabilités. Les moyens pratiques pour la réalisation de ce principe sont entre autre :

- 1 Développer, en collaboration avec les pouvoirs locaux, des cadres institutionnels clairs pour l'affectation et la délégation des responsabilités ainsi que les pouvoirs et ressources correspondants, à partir de l'Etat central vers les villes et/ou à partir des villes vers le voisinage.
- 2 Adopter une législation locale pour traduire les amendements constitutionnels en faveur de la subsidiarité, en des moyens pratiques pour habiliter la société civile à prendre part efficacement dans les affaires de la ville et pour promouvoir la sensibilité des pouvoirs locaux face à leurs communautés.
- 3 La création des transferts fiscaux intergouvernementaux transparents et prévisibles et l'appui du gouvernement central au développement des capacités administratives, techniques, et managériales au niveau des villes.
- 4 La protection des collectivités locales financièrement faibles à travers des systèmes de péré-

quation financière verticale et horizontale ayant fait l'objet d'un accord de pleine concertation avec les pouvoirs locaux et les acteurs.

• AUX COLLECTIVITÉS LOCALES :

- 1 Les collectivités locales devraient revoir leur façon d'assumer leurs mandats afin de les ouvrir aux acteurs d'autres gouvernances, comme il le faut, y compris le secteur privé et la société civile.
- 2 La planification et le processus d'élaboration du budget des services de base au niveau de la gouvernance locale, devraient autant que possible être ouverts aux citoyens à travers des mécanismes tels que le budget participatif, dont l'objectif est d'accroître l'équité, la transparence, l'efficacité et l'engagement civique dans la fourniture des services de base.
- 3 Les collectivités locales devraient revoir la transparence et leurs relations avec les autres acteurs clés en milieu urbain. Cela fait appel à la compréhension du degré de transparence, l'ouverture de canaux d'informations avec les populations, et la clarification des attentes vis-à-vis des agents municipaux et des leaders élus. Par la suite, cela pourrait aussi faire appel à des réformes institutionnelles, y compris des procédures administratives et des innovations structurelles.
- 4 Les pouvoirs locaux devraient devenir plus actifs dans la pratique de la coopération décentralisée et l'apprentissage entre les pairs .

• AUX AGENCES EXTERNES D'APPUI :

- 1 Amoindrir l'impact parfois perturbateur de la commercialisation des services de base. Les agences externes d'appui qui oeuvrent en faveur du développement des services de base dans les villes africaines devront promouvoir l'application des principes de la gouvernance "pro-pauvreté" afin d'assurer un accès équitable et universel aux services de base.
- 2 Accroître le niveau d'appui au renforcement des capacités de la gouvernance locale des services de base en Afrique, en tant qu'une préoccupation prioritaire.

- **AU PDM :**

1 Le PDM devra stimuler le débat sur les principes de la gouvernance locale en Afrique, en étroite collaboration les associations nationales africaines de pouvoirs locaux, les institutions de gestion urbaine, et les organisations internationales.

2 En collaboration avec les autres acteurs, le PDM devra continuer à contribuer au renforcement des circonscriptions pour une bonne gouvernance urbaine en Afrique, y compris la promotion d'une décentralisation et d'une transparence effectives dans la gouvernance locale.

- **AUX AUTRES ACTEURS :**

1 Il est demandé à ONU-Habitat d'établir des liens entre les Campagnes Mondiales et les systèmes d'investissements en infrastructures de base, pour améliorer l'accès et la qualité des services de base pour les pauvres.

2 Les instituts de recherche et de formation en gestion urbaine en Afrique, y compris l'émergent Réseau Africain des Instituts de Gestion Urbaine - ANUMI (Urban management research and training institutes in Africa), devraient relever le défi d'accroître la base des connaissances requises et le renforcement des capacités des pouvoirs locaux dans la mise en œuvres des Objectifs du Millénaire pour le Développement au niveau local.

